

**GRILLE DE L'ALLOCATION DE LA COORDINATION PATRONALE,
CONCERTATION AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, 21/01/99**

OBJECTIFS	ACTIVITES	INSTRUMENTS STRUCTURE/ACTEURS.
<p>1. Maintien de l'emploi existant</p> <p>2. Emploi, Enseignement Technique et Formation Professionnelle</p> <p>3. Insertion des Jeunes</p> <p>3.1. Jeunes diplômés (2ème cycle BAC-BTS Ingénieurs, Maîtrisards</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes pour un traitement spécifique et rapide de l'entreprise en difficulté. - Réaliser une étude sur les entreprises fermées - Promouvoir un environnement d'affaires sain, transparent et incitatif - Optimiser l'emploi public - Développement de programmes privés de formation professionnelle - Développer l'apprentissage pour l'insertion des moins qualifiés. - Appuyer la Formation - reconversion pour la création d'entreprise par les partants à la retraite et les défilatés. - Réhabiliter les structures de formation professionnelle après évaluation - stages pré-embauche de longue durée (6 mois au moins renouvelable une fois) = Formation de longue durée pour emploi non salarié s'appuyant sur l'encadrement, l'assistance et le parrainage de futurs entrepreneurs. 	<p>Comité Réforme juridique / CNPP</p> <p>MME/MTE\$MEFP/FNAE</p>

<p>3.2 Jeunes sortis des écoles de formation professionnelle 2ème cycle (CAP, DFEM, BEP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Expression des besoins par spécialité sur 3 à 5 ans au minimum - organisation des coopérations professionnelles . 	
<p>3.3. Jeunes sans formation professionnelle ou chômeurs en général</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler le recrutement d'apprentis - redéfinition plus adaptée du statut de l'apprenti dans le secteur formel et informel - Définir et mettre en place le dispositif (Convention Etat-Employeurs) 	
<p>3.4. Dispositif d'incitations de l'Etat pour soutenir l'engagement du secteur privé dans l'insertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan de développement de la formation-insertion dans certains métiers. 	
<p>3.5. Promotion de la formation des métiers en très forte demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan de développement de micro-entreprises dans les métiers concernés 	
<p>3.6. Appui à la création d'entreprises spécialisées dans ces métiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la productivité par une politique de formation professionnelle plus adaptée. 	
<p>4. Emploi et compétitivité de l'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'ajustement interne des entreprises . 	
<p>4.1. Mesures visant directement à restaurer la compétitivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les charges sociales des entreprises par un assainissement des institutions sociales (étude/action) 	
<p>Mesures visant à promouvoir le dialogue social en milieu de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre l'accent sur les nouvelles évolutions de l'emploi et des qualifications sous l'effet des mutations technologiques (étude) 	

5 - Emploi et promotion des investissements (développement d'activités)

- assurer une maîtrise des coûts des facteurs techniques de production et de la fiscalité en faveur de l'emploi (étude) et de l'investissement.
- promouvoir des démarches de promotion de la productivité
- développer de nouveaux pôles d'activités autour des entreprises/-soutien à un réseau de sous-traitance (créneau de nouveau "Salariés-Employeurs" dans la maintenance par exemple)
- développer et améliorer l'emploi dans le secteur informel (restructuration pour optimiser au mieux ses emplois)
- établir des programmes de coopération entre les entreprises formelles et informelles.
- finaliser la réflexion du secteur privé sur le sujet des relations entre les deux secteurs
- approfondir et exploiter l'axe de l'investissement du secteur privé dans les nouveaux secteurs de services ou industriels utilisant les nouvelles technologies à forte

	<p> valeur ajoutée et forte capacité d'emplois - téléseuices) </p> <ul style="list-style-type: none"> - développer une nouvelle politique de crédit basée sur les critères d'emploi et de valeur ajoutée. - instauration plus systématique de lignes de crédit sectorielles - développement de l'entrepreneursip et de mesures en faveur de la création d'entreprises. - réhabiliter une politique d'investissement public à forte densité de main-d'oeuvre à travers les grands chantiers (CBTP, infrastructures hydrauliques et rurales) - faire du secteur rural un secteur d'investissement pour drainer des emplois et fixer les populations. - finaliser la mise en place de l'observation de l'emploi, des métiers et qualifications 	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

